

221C1246
FR0013451333-FS0423-DER03

31 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LA FRANCAISE DES JEUX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 mai 2021, la République française (Agence des Participations de l'Etat, sise 139 rue de Bercy, 75012 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mai 2021, le seuil de 30% des droits de vote de la société LA FRANCAISE DES JEUX et détenir 39 074 488 actions LA FRANCAISE DES JEUX représentant 78 148 249 droits de vote, soit 20,46% du capital et 28,39% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la remise d'actions LA FRANCAISE DES JEUX aux actionnaires particuliers de la société ayant conservé leurs titres dix-huit mois depuis son introduction en bourse.

Il est rappelé que le franchissement en hausse du seuil de 30% des droits de vote de la société LA FRANCAISE DES JEUX² avait fait l'objet d'une décision d'autorisation temporaire (cf. D&I 221C0474 du 3 mars 2021).

¹ Sur la base d'un capital composé de 191 000 000 actions représentant 275 274 257 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. D&I 221C0359 du 15 février 2021.